

COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Téléphone Fax 03 44 78 52 74
mairie.fournival@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Février 2020

L'An Deux Mil Vingt le 24 Février à 19 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DUMONT Joël.

Etaient présents : M. DUMONT. M. DUBOC. M. VANDENHESTE. Mme PREUVOT. M. DESANDERE. M. DUBOIS. M. LENOIR. Mme GONTIER. M. COULON. formant la majorité des Membres en exercice.

Absent : M. DELAVIERE. Emmanuel ayant donné pouvoir à M. DUMONT

Monsieur DUBOIS Didier a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Compte Administratif 2019 - Compte de Gestion

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUBOC Alain vote le compte administratif présenté par le Maire, se résumant ainsi :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	239 570.38 E	Recettes	355 701.26 E
Dépenses	75 643.85 E	Dépenses	285 778.92 E

Excédent total des deux sections 233 848.87 E

(Excédents en investissement 163 926.53 € et en fonctionnement 69 922.34 €)

COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ; ni réserve de sa part.

OBJET : Délibération, Le Relais des écoliers demande de subvention.

Monsieur le Maire expose la situation du Relais des écoliers, sollicitant la commune pour l'octroi d'une subvention permettant de participer au fonctionnement de cette auto - entreprise qui propose un service de cantine et un périscolaire pour l'ensemble des enfants du regroupement scolaire.

Le Conseil Municipal décide une participation communale de 1.50€ par repas et par enfants de la commune de Fournival inscrit au sein de cette structure (20 enfants inscrits à l'heure actuelle)

Le Conseil Municipal décide d'établir une convention avec cette structure, afin de mettre en place cette aide et de permettre un bon suivi.

Le Conseil Municipal décide que la subvention prendra effet à partir de janvier 2020.

OBJET : Délibération CCPP pour les travaux d'entretien des voiries communales 2020.

Monsieur le maire doit demander des devis afin de pouvoir délibérer.
Cette question est mise en attente.

OBJET : Questions diverses.

-Défense incendie, Monsieur COULON demande ce qu'il en est de la couverture de la défense incendie aux hameaux de l'Argillère et de La Gloriette.

COMMUNE DE FOURNIVAL 60130

Téléphone Fax 03 44 78 52 74
mairie.fournival@wanadoo.fr

- Chemin de Bizancourt, les jardins du plateau picard ont alerté Monsieur le Maire sur l'état de ce chemin. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de prendre les renseignements auprès de l'UTD, pour connaître le classement et la réglementation pour ce chemin communal. Monsieur COULON aidera les jardins du plateau picard pour les travaux de rebouchage des trous.
- Courrier de Monsieur ROMAIN demandant l'autorisation d'effectuer des travaux pour faire un chemin sur le domaine privé de la commune, afin de lui permettre un accès à sa propriété. Monsieur ROMAIN a déjà commencé les travaux. Monsieur COULON propose à Monsieur le Maire, de faire un rappel quant au fait que ces travaux sont effectués sur le domaine privé de la Commune. La Commune décline toutes responsabilités, si un accident se produit à cause de cet aménagement.
- Suite à la création de la stèle en mémoire à Gérald C. Chapman, inaugurée au mois d'Août, Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la pose de panneaux signalétiques indiquant l'emplacement de cette stèle.
- Bornage de la mare du Plesseret, Monsieur le Maire, donne l'information que les consorts DELAVIERE veulent vendre une partie de leur terrain à la Commune. Monsieur COULON rappelle que lors des dernières réunions, la décision a déjà été prise à ce sujet, à savoir le bornage du terrain de la mare côté Mme DUFOSSE, afin qu'elle puisse remettre sa clôture en place.
- Dossier de l'école, Monsieur le Maire et ses adjoints doivent s'occuper de faire les relances et suivre le dossier.
- La date pour la fête de la pomme sera le samedi 17 Octobre 2020.

**Le Maire,
Joël DUMONT**

